

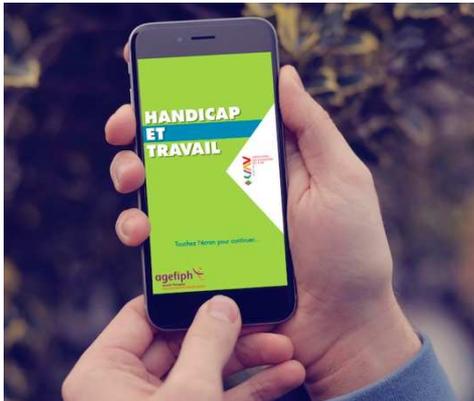
Paris, le 14 novembre 2016

Emploi des personnes handicapées

« Handicap & travail » : une appli pour mieux affronter le parcours du combattant

Réalisée par la FNATH avec le soutien de l'Agefiph, l'application gratuite « Handicap & Travail » donne des clés et des réponses précises aux travailleurs handicapés – ou qui le deviennent – pour réussir l'accès à un emploi, le maintien dans leur entreprise ou bien l'accès à une formation.

« La légère embellie de la baisse du chômage ne passe pas par les travailleurs handicapés. Le nombre de demandeurs d'emploi n'a jamais été aussi élevé. Alors que la majorité des personnes handicapées le deviennent dans le courant de leur vie professionnelle et personnelle à la suite d'un accident de la vie, le maintien de l'emploi doit, pour la FNATH, faire l'objet d'une priorité absolue des pouvoirs publics. Le handicap ne doit plus être synonyme de discrimination et d'exclusion du monde de l'entreprise », déclare Arnaud de Broca, Secrétaire général de la FNATH.



Le taux de chômage des travailleurs handicapés est près de deux fois supérieur à celui du reste de la population active (18 %). Trouver un emploi reste un parcours du combattant pour les travailleurs handicapés. A fin juin 2016, près de 480.000 demandeurs d'emploi en situation de handicap étaient inscrits à Pôle emploi (+2,3% par rapport à juin 2015), soit 8,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La FNATH, association de défense de tous les accidentés de la vie, a réalisé une étude auprès de ses adhérents qui a montré que 55 % des personnes interrogées n'avait pas retrouvé leur emploi après leur

accident de la vie.

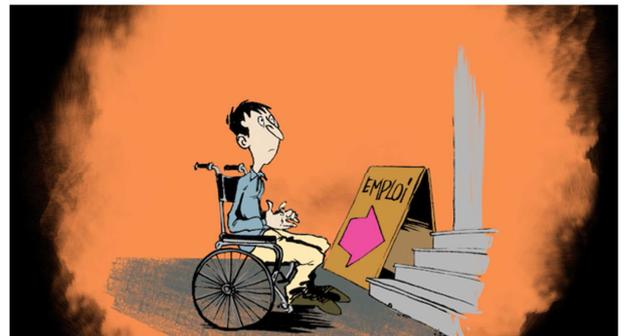
Si des leviers existent pour favoriser et améliorer le travail des personnes handicapées, ils ne sont pas toujours faciles à identifier et à utiliser.

Des clés pour comprendre et agir

Quels sont les interlocuteurs, les contrats aidés existants, les aides disponibles pour se maintenir en emploi, les acteurs à contacter, etc. ? L'application répond de manière précise aux questions auxquelles sont confrontés les salariés handicapés tout en offrant également un guide simple et pratique aux entreprises et aux acteurs de l'insertion professionnelle.

Pour favoriser une large diffusion de l'appli, la FNATH a réalisé un film d'animation de 24 secondes qui sera relayé sur les réseaux sociaux, les institutions et tous ceux qui soutiennent l'emploi des personnes handicapées.

<http://www.fnath.org/application-handicap-et-travail.html>



Pour rappel

Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de 20 salariés et plus ont l'obligation de compter au moins 6% de personnes handicapées dans leur effectif. La loi du 11 février 2005 renforce ces dispositions. Elle pose le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes handicapées, tant pour leur accès à l'emploi que pour leur maintien dans l'emploi et leur évolution de carrière. Elle instaure dans les entreprises l'obligation de négocier sur le thème de l'emploi des personnes handicapées. La loi Travail du 8 août 2018 crée notamment un dispositif d'emploi accompagné et élargit les missions des Cap emploi sur les questions maintien en emploi (à compter de janvier 2018).

L'appli Handicap & travail est gratuite et disponible sous iOS et Android.



Il existe également une version papier sous forme d'une mini guide de 50 pages téléchargeable sur le site <http://www.fnath.org> ou sur simple demande auprès des structures départementales de la FNATH. La FNATH met également en ligne sur son site des annonces d'emploi.

A propos de la FNATH

La FNATH, créée en 1921, est une association de défense de tous les accidentés de la vie. Forte de ses 100 000 adhérents et de la solidarité de 10 000 bénévoles, l'association lutte au quotidien pour améliorer la vie des accidentés, des handicapés, des malades, et pour qu'ils soient reconnus et traités en citoyens à part entière. 1 500 sections locales forment un réseau de 83 groupements départementaux. Association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, la FNATH est financée par les cotisations de ses adhérents et les dons de ses 25 000 donateurs.
www.fnath.org

Contacts presse :

Valérie Desgrandchamps / 06 62 89 51 51
vdesgrandchamps@wanadoo.fr

François Verny / 01 45 35 31 87
francois.verny@fnath.com

